

BULLETIN D'INSCRIPTION FOYER RURAL GOYRANS

Nom : Prénom :

Date de naissance :/...../.....

Si inscription d'un(e) mineur(e),

Nom et prénom du représentant légal :

Téléphone : E-mail :

Adresse :

Activité/jour/horaire : Tarif :

..... Tarif :

..... Tarif :

..... Tarif :

OUI NON **RGPD** : je donne mon consentement pour le traitement de mes données personnelles

OUI NON **Informations par SMS** : je donne mon consentement pour recevoir des messages d'informations par SMS concernant l'actualité du foyer et/ou de ses activités.

OUI NON **Droit à l'image** : je donne mon consentement pour fixer, reproduire et communiquer au public les photographies dans lesquelles je figure, prises dans le cadre des activités et événements de l'association

J'accepte les conditions notées dans le règlement du Foyer Rural (voir au verso).

Fait le : /..... /.....

Signature :

Règlement du Foyer Rural de Goyrans

1- Adhésion à l'association : 14 euros

Obligatoire, elle constitue un justificatif d'assurance en cas de dommage.

La carte d'adhérent peut vous être envoyée sur demande. Elle vous permettra de vous inscrire à des activités dans d'autres foyers ruraux si vous le désirez.

2- Inscription aux activités

Chaque activité a un coût variable en fonction de l'activité par elle-même, du nombre d'adhérents par séance et de la rémunération de l'intervenant.

Les cours sont suspendus pendant les vacances scolaires, les jours fériés, la fête du village et les mardis de l'été. Uniquement en cas d'absence de l'intervenant(e), soit il/elle est remplacé(e), soit le cours peut être reporté.

Nous vous demandons de régler l'adhésion et l'activité séparément. **Le règlement de l'activité est annuel (sauf activités ponctuelles) et se fait intégralement lors de l'inscription** avec possibilité de paiement en une seule fois ou en 3 fois (chèques encaissés en octobre, janvier, avril).

3- Période d'essai

L'adhésion de 14€ ouvre droit à 1 séance d'essai gratuite. Dans ce cas le foyer rural décline toute responsabilité en cas d'accident durant la séance.

En cas d'abandon à l'issue de l'essai, les chèques reçus pourront être restitués ou détruits.

Dès la 2^e séance, l'adhésion et la participation à l'activité sont définitives.

Une fois l'engagement pris de s'inscrire sur une activité, il ne sera plus possible d'en changer sans raison valable (maladie, raisons professionnelles ou familiales). Les absences ne sont pas remboursées.

4- Conditions et règles

Un nombre insuffisant d'inscrits peut conduire à la suppression de l'activité.

Pour les activités limitées en nombre de participants pour garantir une prestation de qualité, la règle de priorité en accord avec l'intervenant est la suivante :

1- les participants à l'activité de l'année précédente sont inscrits à condition d'avoir réglé leurs inscriptions à la date du forum

2- pour les nouvelles inscriptions une liste d'attente est constituée en priorisant les habitants de Goyrans sur ceux des autres communes.